IX

VIE, MORT ET CULTURE DES VÉTÉRANS D'APRÈS LES INSCRIPTIONS DE LYON

par François BÉRARD

École Normale Supérieure
45, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05.

SOMMAIRE. — **L'épigraphie** *lyonnaise nous fait connaître un nombre important de* **vétérans**, *dont l'inventaire dépasse aujourd'hui la cinquantaine. La quantité et la richesse inhabituelle de ces* **épitaphes** *permettent d'étudier non seulement le recrutement et les carrières, mais aussi les* **métiers**, *les* **usages** *funéraires, la* **langue** *et d'une manière générale la* **culture** *de ces militaires qui avaient choisi de se retirer à Lyon. Il n'est pas surprenant de constater que les anciens soldats de la cohorte urbaine, aux deux premiers siècles de l'empire, sont étroitement* **associés** *à la vie de la colonie, puisqu'une partie d'entre eux en est originaire, tandis que les autres viennent d'Italie ou de Narbonnaise. Mais les légionnaires des armées de Germanie, qui les remplacent à l'époque sévérienne, semblent s'être également assez rapidement* **intégrés** *dans la ville, malgré leurs origines beaucoup plus lointaines. Leur abondante épigraphie témoigne de cette remarquable* **assimilation** *dont l'armée a été, comme souvent, le creuset.*

EPITOME. — *Veteranorum militum qui Luguduni post missionem uitam agebant tituli non pauci etiam nunc leguntur. Quibus collectis inuestigari potest quo loco oriundi fuerint, qua militia perfuncti sint, atque etiam, cum longiores sint, qui fuerint mores cultusque eorum uel quales fuerint poetae. Inuenitur non solum urbanae cohortis milites, primis imperatorum saeculis, quorum magna pars Luguduno uel Narbonensi prouincia Italiaque ipsa origine erant, sed etiam Germanicarum legionum principales gregalesque, Seuerorum aetate Luguduni in praesidio collocatos, urbem tam ciuilem amoenamque duxisse ut in ea uitam agere tumulumque sibi posterisque suis exstruere uoluerint atque ideo hanc coloniam iure, ut a Tacito, partem exercitus dici posse.*

Quand au début de l'année 69 les soldats de Fabius Valens arrivent à Lyon, les habitants de la ville essaient charitablement de les persuader d'aller piller la cité voisine et rivale de Vienne : tout y est, disent-ils, hostile et étranger, tandis qu'eux-mêmes sont une colonie romaine et une partie de l'armée, alliés dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. *Coloniam Romanam et partem exercitus*, la formule de Tacite [1] est célèbre et a souvent été commentée, notamment par M. RAMBAUD, qui aimait à la citer et y trouvait un argument en faveur de l'origine militaire de la colonie de Lyon [2].

Il peut être intéressant, puisqu'on dispose à Lyon d'une abondante

1. *Hist.*, I, 65.

2. M. RAMBAUD, *L'origine militaire de la colonie de Lugdunum*, dans *C. R. A. I.*, 1964, p. 252-277, = *Autour de César*, Lyon, 1987, p. 519-539 ; cf. Chr. GOUDINEAU, *Les textes antiques sur la fondation et la topographie de Lugdunum*, dans *Aux origines de Lyon*, Lyon, 1989, p. 23-26.

documentation épigraphique, d'essayer de vérifier ce caractère militaire que revendiquait la colonie du Ier siècle ap. J.-C., et surtout, puisque cette documentation est sensiblement plus tardive, de chercher s'il s'est maintenu au cours des deux siècles suivants, et si l'on trouve encore à cette date des soldats lyonnais. Du même coup, il s'agirait de mesurer si dans ce que nous pouvons percevoir par l'épigraphie, c'est-à-dire dans la langue, les noms, les métiers, mais aussi les habitudes funéraires ou les mentalités, transparaît quelque trace de ce qu'on pourrait appeler une culture militaire. Une culture entendue naturellement au sens le plus large du terme, car il faut avouer tout de suite que, pour ce qui est de la culture littéraire, les vétérans lyonnais ne nous ont laissé que peu d'éléments d'appréciation.

L'occasion de ce travail m'a été fournie par la préparation des futurs volumes des *Inscriptions Latines de Gaule Lyonnaise*, dans le cadre d'un projet soutenu par le C. N. R. S. [3]. Il repose sur l'inventaire et la révision de plus de quatre-vingt-dix inscriptions militaires, dont plus de cinquante concernent des vétérans, auxquels il a semblé préférable de se limiter ici, et qui sont réunis dans un tableau reproduit en appendice. L'accroissement est donc sensible par rapport à la documentation dont disposaient P. WUILLEUMIER et surtout bien sûr Ph. FABIA, dont l'ouvrage, paru en 1918, constitue le dernier travail d'ensemble sur le sujet [4]. Les résultats présentés sont encore, sur de nombreux points, hypothétiques, mais pourront fournir la matière d'utiles discussions.

LES VÉTÉRANS DES DEUX PREMIERS SIÈCLES

Nous étudierons d'abord les vétérans de la cohorte urbaine, aux Ier et surtout IIe siècles ap. J.-C., puis les vétérans légionnaires du IIIe siècle, qui forment un groupe bien particulier et sur lesquels la documentation est beaucoup plus abondante. Nous ne connaissons pas, à dire vrai, de vétérans au Ier siècle, que ce soit dans la cohorte urbaine ou dans les légions, et nous ne pouvons mettre des noms sur ces colons qui fraternisaient avec les soldats de Vitellius. L'obscurité règne d'ailleurs sur la majeure partie du Ier siècle, et la garnison même de Lyon reste pour cette période encore mal connue. La présence d'une cohorte urbaine, qu'on fait généralement remonter jusqu'au règne d'Auguste, n'est absolument certaine qu'à l'époque flavienne et pourrait dater, en fait, du milieu du Ier siècle, par exemple du règne de Claude. Mais ce n'est pas le lieu de reprendre cette difficile question des origines [5], puisque nous n'avons que quelques très rares inscriptions et aucun vétéran.

3. La responsabilité des *I. L. G. L.*, et plus particulièrement du corpus lyonnais m'avait été confiée par M. M. LE GLAY. Qu'il me soit permis de dédier à sa mémoire cette étude qui m'a été suggérée par la rédaction des fiches relatives aux militaires.

4. Ph. FABIA, *La garnison romaine de Lyon*, Lyon, 1918; P. WUILLEUMIER, *L'administration de la Lyonnaise sous le Haut-Empire*, Paris, 1948, p. 20-33.

5. Cf. sur le sujet F. BÉRARD, *La garnison de Lyon à l'époque julio-claudienne*, dans les *Actes de la table-ronde sur les militaires romains en Gaule civile (Lyon, 1991)*, à paraître à Lyon (*Collection du C. E. R. G. R.*) en 1993.

Ce n'est qu'avec la XIII[e] cohorte urbaine, qui remplace la I[re] dans la première moitié du II[e] siècle, que la documentation épigraphique devient plus consistante. Nous connaissons à Lyon une quinzaine de soldats de la XIII[e] cohorte urbaine et six vétérans, dont la liste figure en appendice (n[os] 1-6). On peut en ajouter un septième, connu par une inscription de la voisine Saint-Romain-en-Gal (n° 7), ainsi que l'inscription fragmentaire d'un ancien *officialis* du procurateur de Lyonnaise et Aquitaine (n° 49), qui est généralement considéré comme un vétéran légionnaire[6], mais que j'attribuerais plutôt à la cohorte urbaine : en effet l'allure des lettres et la taille de l'inscription, qui appartenait sans doute à un mausolée, indiquent plutôt une date ancienne, et la tombe est celle de la mère du soldat, ce qui conviendrait mieux au recrutement local de la cohorte lyonnaise qu'à celui des légions de Germanie. Ainsi constitué, ce petit groupe de huit vétérans est suffisamment homogène pour permettre quelques observations intéressantes.

I. La première est la forte proportion de soldats originaires de Lyon. L'origine locale est certaine pour S. Egnatius Paulus (n° 4), dont le diplôme militaire l'indique explicitement, et pour C. Flauius Ianuarius (n° 6), inscrit dans la tribu *Galeria*, qui est celle de la ville. Elle est possible pour P. Sextilius Secundus (n° 2), dont le gentilice est connu à Lyon, mais évidemment assez répandu. Minnius Vestinus (n° 7) venait, lui, de la petite cité alpine des Sogiontii, dont son père était décurion. Pour les trois autres, nous en sommes réduits aux hypothèses : on pense à la Gaule et plutôt à la Gaule du nord pour T. Iulius Virilis (n° 3), à cause de son *cognomen* et surtout de celui de son fils, Verinus[7], et peut-être aussi pour T. Sopatius Lucilus (n° 5), également pour des raisons onomastiques[8]. Sex. Cossutius Primus (n° 1) pourrait être plutôt italien, et c'est aussi le cas de plusieurs de ses camarades morts en activité[9]. On voit donc qu'aux côtés des Italiens, qui restaient nombreux, les Lyonnais semblent avoir fourni une partie importante des effectifs de la cohorte stationnée dans leur ville[10].

6. Ainsi A. ALLMER et P. DISSARD, *Inscriptions antiques du musée de Lyon (A. D.)*, Lyon, 1888-1893, t. 1, p. 237, et O. HIRSCHFELD, *C. I. L.*, XIII, 1908 ; P. WUILLEUMIER, *L'administration*, p. 51, le classe prudemment parmi les indéterminés.

7. Le *cognomen Virilis* est très fréquent en milieu celtique : cf. A. HOLDER, *Altceltischer Sprachschatz*, t. 3, Leipzig, 1907 (Graz, 1962), 383-385. Il n'est donc pas sûr que ce soit un surnom de type militaire et triomphaliste et qu'il dénote une origine rhénane, comme le supposent A. AUDIN et M. LE GLAY, *Gentilices romains à Lugdunum*, dans *R. A. E.*, 24, 1973 (*Mélanges A. Bruhl*), I, p. 541-542. En revanche, le *cognomen Verinus* est assez fréquent dans les mêmes milieux (cf. *art. cité*, p. 541), et il faut rappeler qu'on connaît déjà dans la XIII[e] cohorte un soldat originaire de Cologne : *C. I. L.*, XIII, 1836. Cf. cependant un Verinius Virilis à Nîmes : *C. I. L.*, XII, 4010.

8. Sur l'habitude de dériver un gentilice d'un *cognomen*, très fréquente en Gaule et en particulier en Gaule du nord, cf. A. AUDIN et M. LE GLAY, *Gentilices*, p. 540. On ne sait si *Sopatius* peut être dérivé d'un *cognomen* comme *Sopater*.

9. Ainsi H. FREIS, *Die cohortes urbanae*, Cologne-Graz, 1967, p. 61, qui énumère trois autres soldats italiens dans la XIII[e] cohorte urbaine.

10. Cf. H. FREIS, *Cohortes*, p. 61, qui compte 5 Lyonnais et 4 Italiens ; A. AUDIN et M. LE GLAY, *Nouvelles inscriptions de Lyon*, dans *Notes d'épigraphie et d'archéologie lyonnaises*, Lyon, 1976, p. 49-50, qui arrivent à 6 ou 7 Lyonnais probables (sur un total de 22).

II. Ce recrutement local explique sans doute la participation des vétérans à la vie municipale de la colonie. Deux, au moins, ont été décurions. Le premier est C. Flauius Ianuarius (n° 6), dont la grande inscription devait orner un mausolée de la prestigieuse nécropole de Saint-Just-Saint-Irénée, et qui obtint même les *ornamenta duumuiralia*, c'est-à-dire qu'il porta les insignes de la magistrature suprême, sans l'exercer réellement. Le second, Minnius Vestinus (n° 7), était originaire de la petite cité des Sogiontii, où son père était lui-même décurion. Nul doute que le décurionat lyonnais ait été une grande promotion pour cet *urbanicianus*, qui pourrait avoir été un cadet de famille. La XIII[e] cohorte urbaine réunit donc un recrutement de qualité, parmi lequel on compte de nombreux Italiens, et un véritable enracinement social. On ne saurait évaluer la proportion des vétérans dans le sénat colonial, puisque nous n'avons conservé qu'un petit nombre d'inscriptions municipales [11]. Mais on voit que vers le milieu du II[e] siècle, l'*ordo sanctissimus* de la colonie de Lyon aurait eu encore quelques raisons de se considérer comme une *pars exercitus*.

III. Un troisième point à noter est l'évolution des formules funéraires, qui apparaissent dans la seconde colonne du tableau. Toutes les inscriptions des vétérans, comme toutes celles des soldats en activité, portent la dédicace aux dieux Mânes, toujours sous la forme abrégée. Cela montre que la formule était généralisée dès la première moitié du II[e] siècle, à une date que l'incertitude relative à l'arrivée de la XIII[e] cohorte urbaine à Lyon ne permet malheureusement pas de préciser. En revanche on voit apparaître sur deux de nos inscriptions (n[os] 2 et 3) la dédicace à la mémoire du défunt, qui n'est pas encore qualifiée d'éternelle. Comme les dédicaces à la mémoire éternelle sont généralement datées de la seconde moitié du II[e] siècle ou de la première moitié du III[e] [12], il pourrait s'agir de textes un peu plus anciens, annonçant le développement de la nouvelle formule, qui se généralise au III[e] siècle dans les épitaphes des légionnaires de Germanie. Certes plusieurs formulaires pouvaient être utilisés à la même époque, et il faut se méfier des catégories chronologiques trop tranchées [13] : néanmoins ces deux dédicaces à la mémoire de deux *urbaniciani* paraissent marquer une évolution significative du formulaire funéraire lyonnais, à une période qu'on peut placer sans trop de risques d'erreur dans la seconde moitié du II[e] siècle.

11. Il pourrait être tentant d'ajouter aux deux cas connus celui de l'*euocatus* Secundus, qui devint décurion d'une colonie qui pourrait bien être celle de Lyon : cf. *C. I. L.*, XIII, 7816 et add. t.4, p. 133, et G. RUPPRECHT, *Untersuchungen zum Dekurionenstand in den nordwestlichen Provinzen des römischen Reiches*, Kallmünz, 1975, p. 75 et 178, qui suggèrent que c'était un ancien soldat de la XIII[e]cohorte. Mais outre que les lectures ne sont pas assurées, on peut penser que l'inscription date plutôt du III[e] siècle et que cet évocat venait plutôt du prétoire que de la cohorte urbaine lyonnaise : cf. F. BÉRARD, *Les « euocati » de la cohorte urbaine lyonnaise*, dans *Mélanges à la mémoire de Marcel Le Glay*, à paraître.

12. Entre 140 et 240 ap. J.-C., soit la cinquième époque du classement d'A. AUDIN et Y. BURNAND, *Chronologie des épitaphes romaines de Lyon*, dans *R. É. A.*, 61, 1959, p. 325.

13. Cf. les nuances apportées à son propre classement par Y. BURNAND, *La datation des épitaphes romaines de Lyon : remarques complémentaires*, dans *Inscriptions latines de Gaule Lyonnaise*, Actes de la table-ronde de novembre 1990, Lyon, 1992, p. 21-26.

On ne sera pas surpris de constater que c'est sur les mêmes épitaphes, auxquelles s'ajoute celle du père de Minnius Vestinus, à Saint-Romain-en-Gal (n° 7), qu'on trouve également la dédicace finale sous l'*ascia*, qui deviendra, elle aussi, presque systématique sur les tombes des légionnaires du III^e^ siècle. Il faut souligner, pour terminer, la grande sobriété de ces inscriptions, qui ne nous permettent absolument pas de juger des goûts ou de la culture des vétérans de la XIII^e^ cohorte. La seule fantaisie est un certain développement des épithètes affectives, avec le redoublement *carissimus et pientissimus*, qu'on retrouve toujours sur les deux mêmes épitaphes (n^os^ 2 et 3), mais qui relève également de formulaires conventionnels [14].

IV. Il faut donc nous contenter, faute de matière plus riche, d'une remarque de vocabulaire. La quatrième colonne du tableau montre que dans la grande majorité des cas (5 exemples sur 7) les vétérans de la XIII^e^ cohorte urbaine sont appelés *emeriti*. Le mot a suscité de longues discussions. ALLMER et FABIA en faisaient des soldats rengagés après leur temps de service, par opposition aux vétérans, qui seraient, eux, véritablement retirés de l'armée [15]. Cette distinction a été justement réfutée par P. WUILLEUMIER, qui rappelle qu'il existe plusieurs cas dans lesquels les deux mots apparaissent comme synonymes [16]. Pour P. WUILLEUMIER, ce sont plutôt les *urbaniciani* qui seraient qualifiés d'*emeriti*, alors que le terme de *ueteranus* conviendrait mieux aux anciens légionnaires. Cette nouvelle distinction ne paraît guère plus convaincante que la précédente, ne serait-ce que parce qu'il existe à Lyon même deux contre-exemples, un *ueteranus coh(ortis) XIII urbanae* en la présence de T. Iulius Virilis (n° 3), et aussi, nous le verrons, un *emeritus legionis* (n° 9). Il me semble qu'on peut proposer une solution plus simple [17] si l'on se souvient que l'épitaphe de Virilis est, avec notamment la formule *Diis manibus et memoriae*, une des plus récentes inscriptions de la XIII^e^ cohorte. N'est-ce pas un signe qu'à la fin du II^e^ ou au tout début du III^e^ siècle le terme *ueteranus*, qui sera utilisé par les légionnaires de l'époque sévérienne, avait commencé à remplacer celui, plus ancien, d'*emeritus* [18]? En somme, il s'agirait plutôt d'une évolution linguistique, qui n'est du reste valable que pour Lyon, puisque dans les

14. Cf. B. PAGNON et J.-F. BERTHET, *Le vocabulaire moral des inscriptions de Lyon et de Vienne*, dans *La langue des inscriptions latines de Gaule*, Actes de la table-ronde des 6-7 octobre 1988, Lyon, 1989, p. 45-46 : on ne compte qu'un exemple de cette double qualification dans la quatrième époque d'AUDIN et BURNAND, entre 115 et 140 ap. J.-C. (*C. I. L.*, XIII, 2291), contre trois dans la cinquième, entre 140 et 240 ap. J.-C.

15. Ph. FABIA, *Garnison*, p. 51, et A. von DOMASZEWSKI, *Die Rangordnung des römischen Heeres*, 2^e^ éd. revue par B. DOBSON, Cologne-Graz, 1967, p. 11 ; A. ALLMER, *A. D.*, t. 1, p. 441, mais cf. aussi p. 389, où le mot est interprété comme synonyme de vétéran ; l'interprétation d'ALLMER est compliquée par le fait qu'ignorant les raisons de la présence des légionnaires sévériens, il pensait que les vétérans établis à Lyon pouvaient constituer une partie de la garnison : cf. *ibid.*, p. 432.

16. P. WUILLEUMIER, *L'administration*, p. 29, et en particulier *C. I. L.*, VIII, 2094 ; cf. aussi A. NEUMANN, dans *R. E.*, Suppl. 9, 1962, 1597-1598.

17. Cette solution avait été envisagée par P. WUILLEUMIER, *loc. cit.*, qui préférait cependant l'hypothèse d'une différence de vocabulaire selon les unités.

18. On trouve encore *emeritus* sur la tombe d'un légionnaire libéré sous Antonin et retiré à Grenoble : *C. I. L.*, XII, 2230.

vieilles garnisons légionnaires de Mayence ou de Carnuntum, par exemple, le mot *emeritus* est inconnu et *ueteranus* est seul employé dès le début du Ier siècle [19].

V. Ces considérations nous amènent à nous intéresser, pour terminer, aux vétérans des légions. Ils sont très rares, puisque, pour la trentaine de légions que comptait l'armée romaine et pour les deux premiers siècles de l'empire, on ne compte qu'un seul vétéran retiré à Lyon, M. Titius Heluinus, de la *VI Victrix* (n° 8) [20]. Tous les autres vétérans légionnaires lyonnais (nos 9 à 48) viennent des quatre légions de Germanie, *I Mineruia*, *VIII Augusta*, *XXII Primigenia* et *XXX Vlpia Victrix*, qui, comme nous le verrons, ont envoyé des détachements à Lyon à partir de 197 ap. J.-C., et, par voie de conséquence, leur carrière est uniformément datée du IIIe siècle.

Je m'étais demandé, en commençant cette enquête, si cette datation était toujours justifiée. Certains des vétérans des légions de Germanie n'auraient-ils pu servir dès le IIe siècle dans des légions qui étaient, il faut le rappeler, les plus proches de Lyon, et revenir ensuite prendre leur retraite dans la ville ? Cette hypothèse ne s'est pas vérifiée, sauf dans un cas, celui de L. Mettius Firmus (n° 9), de la *XXX Vlpia Victrix*, le seul légionnaire qui, justement, porte le titre d'*emeritus*. C'est, me semble-t-il, une bonne raison pour dater son épitaphe d'avant 197 ap. J.-C., d'autant qu'une telle date conviendrait également bien au formulaire [21] et à l'onomastique. Mais le meilleur argument est que la tombe a été élevée par le frère du défunt, L. Mettius Hilarus : le vétéran était donc vraisemblablement originaire de Lyon, où le gentilice est connu [22], et il était venu s'y retirer après sa libération.

Nous avons ainsi réussi à doubler le nombre des vétérans légionnaires qui se sont retirés à Lyon aux Ier et IIe siècles. Mais, même avec deux individus, le total reste très bas. Certes, les soldats préféraient souvent prendre leur retraite dans la ville où ils avaient servi plutôt que dans leur patrie, mais on ne connaît pas plus de vétérans lyonnais dans les provinces

19. Cf., pour Carnuntum, E. VORBECK, *Militärinschriften aus Carnuntum*, 2e éd., Vienne, 1980, nos 223-241. *Emeritus* est en revanche fréquent en Bretagne : cf. E. BIRLEY, *Veterans of the Roman Army in Britain and elsewhere*, dans *Ancient Society*, 13/14, 1982/1983, p. 270. Plusieurs Lyonnais ont servi dans les légions de Bretagne, qui semblent avoir régulièrement recruté dans la région (cf. *infra*, note 27). Mais il est difficile d'y voir un lien de cause à effet, dans la mesure où les deux soldats lyonnais de la *VI Victrix* sont qualifiés de *ueterani*, qu'ils aient pris leur retraite à Lyon (n° 8) ou en Bretagne (*C. I. L.*, VII, 182 = *R. I. B.*, 252).

20. L'inscription n'indique pas d'origine, mais il y a une bonne chance qu'il s'agisse d'un Lyonnais : ainsi J. C. MANN, *Legionary Recruitment and Veteran Settlement during the Principate*, Londres, 1983, p. 24. On connaît d'ailleurs un autre Lyonnais dans la *VI Victrix*, qui s'était, lui, retiré à Lindum : *C. I. L.*, VII, 182 = *R. I. B.*, 252. Il est difficile de dire si ces deux hommes se sont engagés en Bretagne ou quand la légion était encore à Neuss, en Germanie inférieure (ainsi J. C. MANN, *op. cit.*, p. 95, pour *R. I. B.*, 252). Mais de toute façon le formulaire des épitaphes suggère une date ancienne, qui ne devrait pas dépasser beaucoup le milieu du IIe siècle : cf. *supra*.

21. Cf. *supra*. L'emploi de *Diis Manibus* avec le génitif peut être daté entre le milieu du Ier siècle et celui du second, selon Y. BURNAND, *art. cité* (note 13), p. 25 ; la *XXX Vlpia Victrix* semble avoir été créée au début du règne de Trajan.

22. Cf. *A. D.*, 351 = *C. I. L.*, XIII, 2214.

militaires [23]. En fait, c'est le nombre de Lyonnais dans les légions qui semble avoir été faible, comme le confirment les chiffres qu'on peut tirer de l'ouvrage classique de G. FORNI [24]. On compte en effet 4 Lyonnais dans les légions d'Auguste à Caligula, 4 encore sous Claude et Néron et une pointe de 8 pour la période flavienne et le règne de Trajan. Mais la statistique tombe ensuite à 4 pour toute la période qui va du règne d'Hadrien à la fin du III[e] siècle, et encore ce chiffre doit-il être réduit d'une ou deux unités, puisque Cassianius Lupulus est probablement originaire des régions rhénanes [25] et que la carrière anonyme de *C. I. L.*, XIII, 1832 ne permet pas de conclusion sûre [26]. En fait, le dernier recrutement important semble, à Lyon, dater de l'époque flavienne, ou peut-être de Trajan, au bénéfice essentiellement des légions de Bretagne [27]. Après cette date, les Lyonnais se font rares dans les légions, alors même que l'épigraphie devient plus abondante. Le chiffre de deux vétérans connus dans la ville est comparable à ceux que l'on trouve dans les grandes cités de Narbonnaise : trois à Narbonne [28], deux à Nîmes [29], cinq à Arles [30], mais un seul à Vienne, et encore s'agit-il de l'*urbanicianus* Minnius Vestinus [31]. Il faut sans doute en conclure que, comme avant eux les provinciaux de Narbonnaise, et auparavant encore les Italiens, les habitants de Lugdunum avaient commencé à se dégoûter du métier des armes et vérifiaient à leur tour cette vieille loi de la civilisation qui veut que quand une population atteint un certain degré de culture et de développement, elle répugne à s'acquitter elle-même des tâches militaires et préfère les confier à des hommes plus rudes, même s'ils sont plus barbares.

Cependant les Lyonnais pouvaient toujours, s'ils le souhaitaient, exercer leurs talents militaires dans la XIII[e] cohorte urbaine. Ainsi continuaient-ils d'être, en un sens, une partie de l'armée, et même une des plus nobles, puisque l'unité comptait, avec ses sœurs romaines, parmi les plus presti-

23. Le seul exemple qu'on puisse citer est celui de C. Iulius Calenus, retiré à Lincoln et qui avait servi dans la *VI Victrix* en Bretagne, comme peut-être M. Titius Helvinus (n° 8) : *C. I. L.*, VII, 182 = *R. I. B.*, 252.

24. G. FORNI, *Il reclutamento delle legioni da Augusto a Diocleziano*, Milan-Rome, 1953, p. 165, 174, 181, 189 ; *Estrazione etnica e sociale dei soldati delle legioni nei primi tre secoli dell'impero*, dans *A. N. R. W.*, II/1, 1974, p. 370.

25. *A. D.*, 54 = *C. I. L.*, XIII, 1846. Le fait que la tombe soit élevée par sa mère n'est pas un argument suffisant en faveur d'une origine lyonnaise, puisqu'il est précisé que celle-ci agit par procuration.

26. *A. D.*, 47 = *C. I. L.*, XIII, 1832. On ignore le début de carrière de ce personnage, qui paraît être arrivé à Lyon comme centurion de la *I Minerua* ; dès lors l'origine lyonnaise ne peut être qu'hypothétique, même si sa mère, qui élève la tombe, semble résider à Lyon.

27. Cf., dans la *II Adiutrix*, *C. I. L.*, VII, 186 = *R. I. B.*, 253 ; dans la *II Augusta*, *C. I. L.*, VII, 125 = *R. I. B.*, 365 ; dans la *VI Victrix*, *C. I. L.*, VII, 182 = *R. I. B.*, 252 et XIII, 1899 (n° 8), ces deux derniers ayant pu aussi être recrutés quand la légion était en Germanie inférieure (cf. note 20) ; dans la *XX Valeria Victrix*, *R. I. B.*, 493 et peut-être 510. Outre l'histoire des légions, un bon critère de datation est fourni par la formule *Diis Manibus*, qu'on trouve encore écrite en entier dans *R. I. B.*, 252 et 510.

28. *C. I. L.*, XII, 4356, 4367, 4370.

29. *C. I. L.*, XII, 3035, 3179.

30. *C. I. L.*, XII, 677, 678, 679, 682, 687.

31. *C. I. L.*, XII, 1871 = n° 7. Sur les vétérans, et plus généralement les légionnaires originaires de Narbonnaise, cf. H.-G. PFLAUM, *Les fastes de la province de Narbonnaise*, Paris, 1978, p. 269-295.

gieuses, et que ses soldats jouissaient du statut et des privilèges réservés aux prétoriens [32]. Sa présence conférait ainsi à la ville une position exceptionnelle et qu'elle ne partageait qu'avec Carthage.

LES VÉTÉRANS LÉGIONNAIRES DU IIIe SIÈCLE

La gloire de la XIIIe cohorte urbaine ne devait toutefois pas durer, puisque l'unité disparaît de nos sources à la fin du IIe siècle. Sans doute avait-elle, comme la colonie de Lyon à laquelle elle était si liée, soutenu le parti d'Albinus contre celui de Septime Sévère dans la mémorable bataille de 197 ap. J.-C., qui se joua à proximité de Lyon. Pour se venger, Septime Sévère aurait dissous l'unité et installé à sa place dans la ville des détachements prélevés sur les quatre légions des deux provinces de Germanie, les *XXX Vlpia Victrix* de Vetera et *I Mineruia* de Bonn, pour la Germanie inférieure, *XXII Primigenia* de Mayence et *VIII Augusta* de Strasbourg pour la Germanie supérieure. Il n'y a pas lieu de revenir ici sur cette hypothèse classique de l'histoire militaire [33], qui a été brillamment confirmée par la découverte, en 1912, d'un petit autel votif offert par un vétéran de la *XXX Vlpia Victrix*, T. Flauius Super Cepula (n° 48). Outre la date de 207, soit dix ans après la fameuse bataille, l'intérêt de ce monument exceptionnel est qu'il avait été élevé, précise l'inscription, *intra scholam polionum legionum (quattuor)*. Nous apprenons ainsi que les quatre légions de Germanie disposaient à Lyon de bureaux, ce qui suppose une garnison durable [34].

Nous ignorons, en revanche, quelle était l'importance de ces détachements, auxquels il faut noter que le terme technique de *uexillatio* n'est jamais appliqué, contrairement à ce que laisse supposer l'usage quasi-général des historiens modernes [35]. Mais l'abondante épigraphie lyonnaise de la première moitié du IIIe siècle nous permet de connaître assez bien ces légionnaires de Germanie auxquels fut confiée la surveillance de Lyon. On ne compte en effet pas moins de 16 soldats de la *I Mineruia* (dont 11 vétérans), 7 de la *VIII Augusta* (dont 5 vétérans), 12 de la *XXII Primigenia* (dont 10 vétérans), 19 de la *XXX Vlpia Victrix* (dont 13 vétérans), plus 6 soldats d'une légion indéterminée (parmi lesquels sans doute encore 3 vétérans). Même si l'on rejette, comme nous l'avons vu [36], L. Mettius Firmus (n° 9), on obtient le chiffre considérable de 60 soldats, dont 42 sont des vétérans, qui figurent dans le tableau sous les numéros 10 à 48 et 50 à

32. En particulier le droit d'intermariage mentionné sur les diplômes militaires : cf. *C. I. L.*, XVI, 133 et G. ALFÖLDY, *Die Truppenkommandeure in den Militärdiplomen*, dans *Heer und Integrationspolitik* (colloque Passau, 1984), Cologne-Vienne, 1986, p. 410 = *Römische Heeresgeschichte*, Amsterdam, 1987, p. 108. Il faut y ajouter les seize années de service et peut-être aussi le statut d'évocat : cf. *C. I. L.*, XII, 2602 et F. BÉRARD, *art. cité* (note 11).

33. Cf. O. HIRSCHFELD, *C. I. L.*, XIII, p. 250 ; A. von DOMASZEWSKI, *Rangordnung*, p. 64-65.

34. Cf. Ph. FABIA, *Garnison*, p. 73-98.

35. Cf. A. von DOMASZEWSKI, *Rangordnung*, p. 64-65 ; H. DESSAU, *I. L. S.*, ad 9493 ; P. WUILLEUMIER, *L'administration*, p. 28 ; H. FREIS, *Cohortes*, p. 31, etc.

36. Cf. *supra*, p. 171.

52. Quelques noms supplémentaires auraient pu être ajoutés, qui sont connus par des inscriptions voisines de Belley [37], Chalon-sur-Saône [38] ou Valence [39], mais qui ont très probablement servi dans les détachements qui tenaient garnison à Lyon. Ces épitaphes présentent d'ailleurs un formulaire très semblable à celui des monuments lyonnais, mais il a semblé préférable de se limiter ici au matériel trouvé dans la ville. Celui-ci est en effet suffisamment abondant pour permettre diverses enquêtes, qui porteront successivement sur l'origine des soldats, leurs usages funéraires, leurs pratiques culturelles et, dans la mesure où on peut l'apprécier, leur degré d'insertion dans la vie de la colonie. Remarquons tout de suite que 6 des inscriptions étudiées sont celles d'*officiales* [40], proportion notable et qui est encore plus forte parmi les soldats d'active (6 sur 18). Je ne sais si cela nous autorise à conclure que les détachements de Germanie étaient surtout composés de sous-officiers d'état-major, mais il est probable que le nombre d'hommes sachant lire et écrire y était plus élevé que dans le gros des légions [41]; cela nuance quelque peu ce que nous pourrions être tentés de dire sur l'origine barbare de ces soldats.

I. À une époque où le recrutement local est généralisé, on ne sera pas surpris de constater en effet que les soldats des quatre légions sont très majoritairement issus des provinces de Germanie ou de Gaule Belgique. On trouve parmi les vétérans un Rème (n° 14), un Trévire (n° 46), un Némète (n° 35) et deux citoyens de Cologne (n^{os} 15 et 52). On pourrait y ajouter un Batave, qui est mort alors qu'il était encore au service [42], et aussi un des vétérans retirés à Belley, qui était originaire de Sumelocenna, dans les Champs décumates [43]. L'*origo* des vétérans n'est ainsi explicitement indiquée que dans un peu plus de 10 % des cas. Mais quand elle ne l'est pas, elle peut souvent se déduire de l'onomastique, soit que le vétéran porte un de ces *cognomina* martiaux qu'affectionnent les soldats, mais aussi les habitants des régions militaires, comme *Victor, Super* ou *Peruincus*, soit que son gentilice soit dérivé d'un de ces *cognomina*, comme *Victorius, Vindicius* ou *Peruincius*, selon un usage particulièrement développé dans la Gaule du nord et les Germanies [44]. La liste de ces noms figure dans la troisième colonne du tableau. Il n'est peut-être pas utile d'insister davantage sur ce phénomène, qui est bien connu [45], et que seules de longues enquêtes onomastiques permettraient d'apprécier plus finement [46]. On citera seulement,

37. *C. I. L.*, XIII, 2505-2506.
38. *C. I. L.*, XIII, 2614.
39. *C. I. L.*, XII, 1749.
40. N^{os} 10, 11, 21, 25, 26, 36, 50.
41. Sur le degré d'alphabétisation des soldats romains, cf. désormais R. MARICHAL, *Les ostraca de Bu Njem*, Tripoli, 1992, p. 44-45.
42. *A. D.*, 39 = *C. I. L.*, XIII, 1847.
43. *C. I. L.*, XIII, 2506.
44. Cf. W. SCHULZE, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, Berlin, 1904, notamment p. 56-58.
45. Cf. A. AUDIN et M. LE GLAY, *Gentilices*, p. 540-542; A. AUDIN, *Gens de Lugdunum*, Bruxelles, 1986, p. 58-60.
46. Cf., pour Virilis, *supra*, note 7.

à titre d'exemple, le nom de Modestin(ius) Peregrinus (n° 15), dont le gentilice, qui était jusqu'à présent un *hapax*, vient d'apparaître sur une inscription récemment découverte à Rome[47]. Il s'agit d'un *frumentarius* détaché de la *I Mineruia*, la légion même dans laquelle avait servi Modestinius Peregrinus. Cette coïncidence montre combien l'onomastique des légionnaires rhénans est homogène et caractéristique et quel parti on peut en tirer pour identifier ce groupe social, dans la capitale des trois Gaules comme dans celle de l'empire.

À côté de ces militaires originaires de Gaule ou de Germanie apparaissent dans notre liste quelques Thraces, dont deux indiquent comme *origo* la ville de Philippopolis, T. Flauius Florus, de la *I Mineruia* (n° 11), et L. Septimius Mucianus, de la *XXX Vlpia Victrix* (n° 38). Il vaut la peine de s'interroger sur ces soldats, que Ph. FABIA et A. AUDIN ne mentionnent qu'en passant[48] : il est tout à fait anormal, en effet, que des légions de Germanie recrutent ainsi en Thrace. Il existe heureusement de nombreux parallèles en Germanie, où G. ALFÖLDY a relevé une trentaine de soldats d'origine thrace ou illyrienne, tous d'époque sévérienne, et qui portent en général les gentilices *Septimius* ou *Aurelius*, mais parfois aussi une surprenante onosmatique de type pérégrin[49]. Reprenant une vieille hypothèse qui remonte à G. FORNI et à E. RITTERLING[50], G. ALFÖLDY a pu mettre ce recrutement anormal en relation avec la campagne que Caracalla engagea en 215 contre les Parthes et qui s'acheva en 218 avec le retour d'Élagabal à Rome : les vexillations détachées pour cette campagne par les légions de Germanie auraient comblé les vides que la guerre avait creusés dans leurs rangs en recrutant exceptionnellement en Thrace, mais aussi en Pannonie, voire en Asie Mineure, de nouveaux soldats dont les gentilices impériaux montrent qu'ils devaient être, pour une bonne part, de citoyenneté récente. L'hypothèse paraît très convaincante, même si on peut, dans certains cas, hésiter entre les nombreuses expéditions parthiques de l'époque sévérienne[51].

La présence de soldats d'origine thrace à Lyon ne fait dès lors plus de difficulté : comme l'a bien montré G. ALFÖLDY, c'est au sein des détachements des armées de Germanie qu'ils sont venus à Lyon, à une époque qui ne peut être antérieure à la troisième décennie du III[e] siècle, à moins de supposer que leur recrutement remonte plutôt aux expéditions parthiques de Septime Sévère. On trouve dans les listes de G. ALFÖLDY cinq soldats d'origine thrace qui sont connus par des inscriptions lyonnaises : aux deux Philippopolitains (n[os] 11 et 38), s'ajoutent un *officialis* de la *I Mineruia* et un vétéran qui porte le nom caractéristique de Bitus (n° 50), ainsi qu'un

47. *A. E.*, 1980, 128.

48. Ph. FABIA, *Garnison*, p. 81, 83, 85-86 ; A. AUDIN, *Gens de Lugdunum*, p. 58-59.

49. G. ALFÖLDY, *Epigraphisches aus dem Rheinland*, 2, dans *Epigraphische Studien*, 4, 1967, p. 26-33 (*Thrakische und illyrische Soldaten in den rheinischen Legionen*).

50. E. RITTERLING, *Legio*, dans *R. E.*, 12, 1924, 1332 ; G. FORNI, *Reclutamento*, p. 88.

51. Cf. G. ALFOLDY, *art. cité*, p. 32, n. 41, à propos notamment d'Aurelius Demosthenes (n° 47). On connaît des vexillations des quatre légions germaniques pour la *secunda Parthica expeditio* de 197-202 ap. J.-C. : *A. E.*, 1957, 123.

vétéran de la *XXX Vlpia Victrix*, Aurelius Demosthenes (n° 47), à cause, semble-t-il, de son *cognomen* grec. Ce dernier exemple est un peu moins certain que les autres, et on pourrait peut-être, en revanche, ajouter un ou deux autres des Thraces connus à Lyon [52]. Mais globalement la présence d'un petit noyau de soldats d'origine thrace à Lyon ne semble pas faire de doute.

Thraces ou Germains, les légionnaires des armées du Rhin ne sont pas venus seuls à Lyon. Une des plus longues et plus intéressantes épitaphes lyonnaises est celle qu'éleva le vétéran M. Tertinius Gessius (n° 24) à Tertinia Amabilis, dite aussi Cyrille, une Grecque de Nicomédie, son épouse très chère et très aimante, la très chaste conservatrice de ses jours, sa fortune présente, qui ne lui a causé aucun mal ni aucune blessure en dix-huit années et vingt jours de mariage et qui lui a été arrachée en trois jours pendant qu'il était en voyage [53]. C'était un soldat de la légion *VIII Augusta* et elle était native de Nicomédie : l'occasion de leur rencontre ne pourrait-elle aussi être cherchée dans la campagne parthique de Caracalla ? Comme elle porte le même gentilice que lui, on peut soupçonner qu'il l'a achetée comme esclave, peut-être pendant un séjour à Nicomédie, où nous savons que les vexillations germaniques hivernèrent en 218 [54] ; il l'aurait ensuite affranchie avant de l'épouser, selon un usage répandu parmi les vétérans [55].

Nous constatons ainsi l'existence d'un petit groupe d'individus originaires de la partie orientale de l'empire, dont le noyau est constitué par d'anciens légionnaires recrutés en Thrace, mais qui comprend aussi d'autres personnes et en particulier des épouses ou des affranchies, dont certaines viennent d'Asie Mineure. Il ne s'agit pas, bien sûr, de reprendre ici la question très disputée de la présence orientale à Lyon : remarquons seulement qu'il y avait effectivement un certain nombre de « Grecs », de Nicomédie ou d'ailleurs, qui résidaient dans la ville au début du III^e^ siècle, et que nous pouvons montrer qu'ils y avaient été amenés par l'armée, et plus précisément par les détachements des légions sévériennes qui furent cantonnés dans la ville à partir de 197 ap. J.-C. Ce groupe est bien entendu beaucoup plus réduit que celui des Gaulois de Belgique ou de Germanie qui étaient venus à la suite des légionnaires, avec, là encore, leurs femmes et leurs enfants, et parfois peut-être aussi leurs parents [56]. Mais, comme lui,

52. En particulier l'anonyme d'*I. L. T. G.*, 236, qui, comme le note P. WUILLEUMIER, a de bonnes chances d'être un soldat. Une inscription récemment découverte mentionne une femme d'origine thrace : cf. M. TARPIN, *Nouvelles inscriptions de Lyon*, dans *R. A. E.*, 42, 1991, p. 181-184.

53. *A. D.*, 62 = *C. I. L.*, XIII, 1897 : *Aue Amabilis, Gessio / tuo karissima! / D(iis) M(anibus) / et quieti aeternae Tertini(i) / Gessi(i), ueterani leg(ionis) VIII Aug(ustae), / et Tertiniae Amabilis siue Cyr/[il]le, natione Graeca, Nicom[e]/dea, coniugi karissimae et pie/ntissimae, castissimae conse/rvatrici, mihi pientissimae for/tunae pr(a)esenti, quae mihi / nullam contumeliam nec ani/mi l(a)esionem fecit, quae mecum / uixit in matrimonio annis (duodeuiginti), / diebus (uiginti) sine ulla laesura nec ani/mi mei offensione, quae dum ego / in peregre eram subita morte die / tertio mihi erepta est et ideo hunc titu/lum mihi et ill(a)e* (sic) *uiu(u)s posui et posterisque / meis et sub ascia dedicaui.*

54. Dion Cassius, LXXIX, 4, 5 ; cf. 3, 1 et Hist. Aug., *Heliog.*, 5, 1 ; E. RITTERLING, *Legio*, 1322-1323 ; mais on sait que l'armée avait également passé en Bithynie l'hiver 214-215, entre les combats livrés sur le Danube en 214 et le début de l'expédition parthique : cf. G. ALFÖLDY, *art. cité*, note 48.

55. Cf. n^os^ 10, 30, 40 (*liberta et coniux*), 37 (*domino patrono et coniugi*), 13 (*patrono*).

56. Cf. *infra*, p. 185.

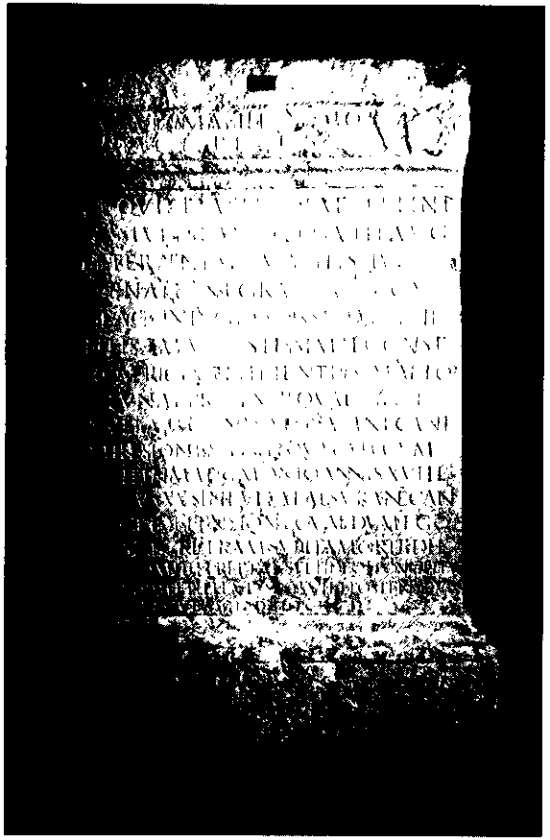


FIG. 1. — L'ÉPITAPHE DE TERTINIUS GESSIUS ET TERTINIA AMABILIS (n° 24)

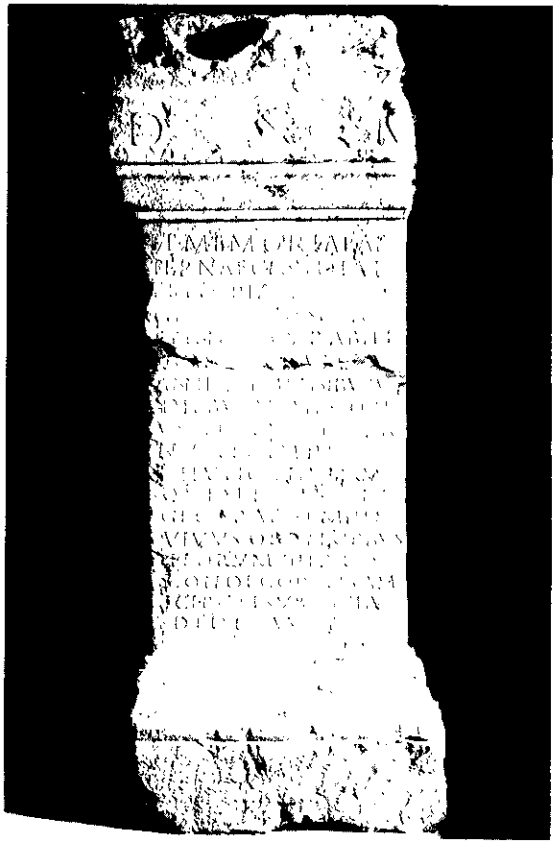


FIG. 2. — L'ÉPITAPHE DE CLAUDIA FELICITAS ET MESSORIUS FLORUS (n° 18)

Clichés du Musée de la Civilisation gallo-romaine de Lyon)

il montre que l'armée est certainement un facteur non négligeable pour expliquer la présence d' « étrangers » au sein de la colonie de Lugdunum.

II. Une des questions importantes pour notre sujet est bien sûr de savoir si cette population étrangère à la ville y a introduit des usages, une culture ou des croyances nouvelles. Notre principale source est constituée par l'abondante épigraphie funéraire de la première moitié du III[e] siècle, qui permet une enquête plus détaillée que pour les périodes précédentes [57]. Je laisserai de côté la vaste question de l'*ascia*, qui figure sur toutes les inscriptions des vétérans, mais est également tellement répandue dans l'ensemble de la population que c'est à cette époque une des caractéristiques principales du formulaire funéraire lyonnais.

1. Une des plus notables originalités lyonnaises est la dédicace *Diis Manibus et memoriae aeternae*, qu'on retrouve dans 22 des inscriptions de vétérans [58], auxquelles il faut ajouter 4 qui portent la variante encore plus spécifique *Diis Manibus et quieti aeternae* [59]. On trouve encore des exemples des formules antérieures, comme *Diis Manibus et memoriae* [60] et surtout la simple dédicace aux Mânes suivie du nom du défunt au datif (4 cas) [61] et même au génitif (3 cas) [62]. Cela montre que la transition fut moins brutale que nous ne le représentons dans nos classements, et peut-être aussi que la dédicace à la mémoire éternelle ne s'imposa vraiment que dans le courant de l'époque sévérienne. Mais elle s'applique alors à l'ensemble de la population, sans qu'on puisse y voir *a priori* un usage spécifique des militaires rhénans.

La formule est certes rare en Gaule Narbonnaise, en Cisalpine et surtout à Rome et dans le reste de l'Italie. Mais elle est tout aussi inhabituelle dans les régions militaires, puisqu'on ne trouve qu'un exemple à Mayence [63], un seul aussi, mais douteux, à Cologne [64] et aucun à Bonn ni dans tout le *C. I. L.*, III. La formule plus simple *Diis Manibus et memoriae* est un peu plus fréquente dans les régions danubiennes, où l'on compte une douzaine d'occurrences, mais guère en Germanie, où il n'y a que deux exemples à Cologne et à Wiesbaden [65], et en Bretagne, où on n'en compte qu'un seul [66]. La même observation vaut pour l'*ascia*, qui est beaucoup

57. On ne traitera pas ici des questions religieuses, qui nous entraîneraient trop loin. Remarquons simplement qu'on connaît à Lyon une dédicace aux Mères Aufaniennes, Pannoniennes et Dalmates, offerte pour le salut de Septime Sévère par un tribun de la légion *I Minerua* : *C. I. L.*, XIII, 1766. On pourrait sans doute trouver d'autres traces de culte dynastique, et aussi d'une certaine mystique militaire dans la riche épigraphie d'époque sévérienne.

58. N[os] 10, 12, 16, 18, 19-20, 21, 25, 27, 29, 31, 32, 33, 35, 37, 39, 40-41, 42, 43, 45, 46, 47, 52.

59. N[os] 24, 30, 44, 51.

60. N[os] 26, 34.

61. N[os] 11, 14-15, 17, 28.

62. N[os] 13, 23, 38.

63. *C. I. L.*, XIII, 6968.

64. *C. I. L.*, XIII, 8299 = *Steininschriften Köln*, 283.

65. *C. I. L.*, XIII, 7588 et *A. E.*, 1974, 456 = *Steininschriften Köln*, 264.

66. *R. I. B.*, 373.

moins fréquente dans les garnisons germaniques qu'à Lyon. Il faut bien sûr tenir compte du fait que l'épigraphie d'époque sévérienne n'est pas partout aussi abondante qu'à Lyon, et que les collections rhénanes ont souvent en majorité des monuments d'époque plus ancienne. Mais il semble cependant que l'influence, s'il y en a une, se soit faite plutôt de Lyon vers les camps de Germanie.

Il faut donc admettre qu'il s'est formé à Lyon, à la fin du II^e^ et au début du III^e^ siècles, un formulaire épigraphique assez caractéristique, dont les premiers éléments étaient déjà présents dans les monuments des derniers soldats de la cohorte urbaine[67]. Les légionnaires de Germanie n'ont fait apparemment que se conformer à ce modèle, qu'ils diffusent, assez timidement cependant, dans les garnisons rhénanes et danubiennes et parfois même plus loin[68]. Le modèle se répand aussi, naturellement, dans l'intérieur de la Gaule, où la dédicace à la mémoire éternelle, jointe à l'*ascia*, à la gravure monumentale et à l'usage du grand autel funéraire, trahit assez souvent une origine militaire. C'est le cas, bien sûr, dans les cités voisines de Valence[69] ou des Ambarres[70], mais également plus loin, dans des villes dotées d'une riche tradition épigraphique comme Saintes[71], Nîmes[72] ou Arles[73]. Il est difficile toutefois d'apprécier le caractère proprement militaire de ces monuments, et on peut se demander si ce n'est pas aussi, parfois, le style épigraphique lyonnais que diffusent ces soldats et ces vétérans, comme le font d'autres habitants de la capitale des trois Gaules[74].

2. La richesse du vocabulaire moral est une autre caractéristique du style épigraphique lyonnais, dans lequel tous les enfants sont très pieux, tous les vétérans très fidèles et surtout toutes les épouses incomparables, pour ne choisir qu'un des nombreux adjectifs qui leur sont régulièrement décernés. Nous n'envisagerons ici que la célèbre formule *qui* ou *quae uixit sine ulla animi laesione*, qui apparaît surtout dans le contexte de la vie conjugale, pour dire que le défunt n'a jamais fait souffrir son conjoint[75].

La formule est assez fréquente sur les tombes des vétérans, puisqu'on en compte, dans la dernière colonne du tableau, 6 exemples (n^os^ 10, 24, 27, 29, 30 et 42), chiffre qui monte à 10 si l'on ajoute celles des soldats encore en activité[76]. On pourrait donc être tenté d'attribuer à ces militaires,

67. Cf. *supra*, p. 170.

68. On connaît à Lambèse trois exemples de la formule *Diis Manibus et memoriae aeternae*, mais, de manière significative, toujours sur des tombes d'officiers ou de sous-officiers, qui avaient pu avoir l'occasion de voyager : *C. I. L.*, VIII, 2763, 2953, 3004.

69. *C. I. L.*, XII, 1749.

70. *C. I. L.*, XIII, 2505-2506. Cf. aussi, à Chalon, 2614.

71. *A. E.*, 1978, 481 = 1979, 406; cf. L. MAURIN, *Saintes antique*, Saintes, 1978, p. 221-222 et fig. 6, qui remarque qu'il s'agit de la seule inscription de Saintes où la dédicace sous l'*ascia* soit formulée en toutes lettres. Cf. aussi, à Auch, *C. I. L.*, XIII, 442.

72. *C. I. L.*, XII, 3035.

73. *C. I. L.*, XII, 679.

74. Cf. au Puy la tombe d'un Vellave qui avait été chargé à Lyon de l'administration des *ferrariae* (*C. I. L.*, XIII, 1576) et à Saintes celle de la Lyonnaise Otocilia Seuera, qui avait épousé un affranchi impérial (*I. L. T. G.*, 151 ; L. MAURIN, *Saintes antique*, p. 127 et 223, fig. 213-214).

75. Cf. Ch. PIETRI, *Grabinschrift II (lateinisch)*, dans *R. A. C.*, 12, 1983, 526.

76. *C. I. L.*, XIII, 1822; 1850 (= *A. D.*, 59); 1904; 1905 (= *A. D.*, 33).

dont bien souvent l'affranchie est aussi l'épouse [77] ou, comme il est dit une fois, la mère de leurs enfants [78], le succès d'une formule volontiers misogyne : car c'est en général de l'épouse défunte dont il est dit qu'elle n'a causé aucune douleur à son mari, comme si le rôle ordinaire des épouses était de blesser l'âme des vétérans.

L'exemple le plus caractéristique, de ce point de vue, est celui de Tertinius Gessius (n° 24), qui fait l'éloge de son épouse Amabilis, *quae mihi nullam contumeliam nec animi laesionem fecit*, avant de reprendre dans son style embarrassé : *quae mecum uixit in matrimonio annis duodeuiginti sine ulla laesura nec animi mei offensione*. On voit que Gessius ne craint pas d'expliquer lourdement, mais clairement le sens d'une formule qui reste en général plus ambiguë [79].

On ne peut dire pourtant que cette misogynie soit plus sensible sur les tombes des vétérans. D'abord parce que dans les autres épitaphes où elle apparaît, la formule, dépourvue d'adjectif possessif, conserve une ambiguïté qui peut à la limite être comprise dans le sens d'une certaine réciprocité : il y a même un cas indubitable, celui de Cornelius Victor (n° 27), dont l'épouse, Cornelia Paulina, dit nettement que c'est lui qui a vécu avec elle pendant quarante ans sans lui infliger aucune blessure, à elle, comme le précise bien l'adjectif possessif *mei* [80]. Mais ensuite et surtout parce que la formule ne paraît pas avoir une origine militaire. Elle est inconnue en Germanie, ainsi que sur la frontière danubienne. À Lyon, les dix exemples militaires que nous avons recensés prennent place dans un ensemble de près de quarante, où diverses professions sont représentées [81]. En fait, son origine serait plutôt à chercher en Italie, où des expressions voisines sont connues, ou encore en Narbonnaise, où on trouve notamment le mot *laesura*, qui est le plus proche parallèle pour deux inscriptions lyonnaises dans lesquelles il apparaît comme un doublet de *laesio* [82]. Ces exemples narbonnais et italiens confirment aussi que la formule s'applique d'abord à la vie conjugale, comme les expressions analogues avec *sine querela* ou *sine offensione*, qui sont bien connues à Rome depuis au moins la célèbre *laudatio Turiae* [83]. Cela n'exclut pas qu'elle ait pu prendre par la suite un sens plus large, voire, dans certains contextes, mystique. Mais ce n'est plus notre sujet, et l'on notera seulement que les vétérans ne semblent pas avoir eu, là non plus, un usage différent de celui du reste de la population.

77. Cf. *supra*, note 54.

78. *A. D.*, 72 = *C. I. L.*, XIII, 1828.

79. Cf. *supra*, note 52 ; voir aussi *C. I. L.*, XIII, 1904, où un soldat de la *XXX Vlpia Victrix* précise d'une façon analogue : *sine ulla animi mei laesione*.

80. On trouve deux cas analogues dans la population civile : *A. D.*, 178 = *C. I. L.*, XIII, 2009 ; 268 = 2077.

81. Cf. B. PAGNON, J.-F. BERTHET, *art. cité* (note 14), p. 48-49 ; parmi les nautes : *C. I. L.*, XIII, 2009 et 2028 ; les *negotiatores* : 1999, 2000 ; les affranchis impériaux : 2189, 2238 ; les décurions : 1920.

82. *C. I. L.*, XII, 2983, 5295 ; cf. XIII, 1897 (n° 24) et 1902 (n° 30) ; le mot est, sinon, très rare et n'apparaît dans la littérature latine qu'avec Tertullien, chez qui il désigne la corruption de la chair, mais aussi de l'âme (*Res.*, 40, 58 ; *Marc.*, 2, 24).

83. *Laudatio Turiae*, éd. M. DURRY, Paris, 1950, 27.

3. Un troisième domaine dans lequel on pourrait chercher une influence militaire est celui de la poésie épigraphique. On sait en effet depuis E. GALLETIER que les soldats étaient, comme les affranchis et d'une manière générale tous les milieux à la recherche d'une considération sociale, particulièrement friands de *carmina epigraphica* [84]. Et les travaux récents de D. PICKHAUS sur l'Afrique, ou les poèmes des centurions de Bu Njem publiés par R. REBUFFAT confirment parfaitement cette analyse [85].

Sur la dizaine de *carmina* païens lyonnais, trois se trouvent sur des tombes de vétérans. Mais il faut reconnaître qu'ils n'ont rien de comparable aux 90 vers du mausolée des Flauii de Cillium [86], ni même aux quelques beaux poèmes qu'ont produits, par exemple, les nécropoles de Mayence [87]. Sans doute les légionnaires germaniques du début du III[e] siècle n'avaient-ils pas fréquenté les écoles qui auraient pu leur donner le goût de la poésie. Et ce n'est peut-être pas un hasard si sur ces trois *carmina*, deux sont dus à des vétérans originaires, non pas des régions germaniques, mais de Philippopolis, en Thrace, c'est-à-dire de la partie grecque de l'empire (n[os] 11 et 38). Encore ces deux poèmes se copient-ils l'un l'autre ou plutôt copient-ils l'un et l'autre un même et unique vers tout fait de la poésie épigraphique, non sans le rendre boiteux pour l'adapter à l'âge du défunt : *septies* (ou *sexsies*) *denos animam sine crimine pertulit annos*, au lieu de *bis* ou *ter*, qu'il faudrait pour un hexamètre correct [88]. On remarquera que le vers comporte aussi une protestation d'innocence qui rappelle les formules morales que nous venons d'étudier, et qui a du reste des parallèles plus étroits à Lyon même [89].

Le troisième poème est celui que fit placer Messorius Florus, un vétéran de la *I Mineruia* (n° 18), sur la tombe de son épouse Claudia Felicitas. Il se compose de deux hexamètres, qui sont détachés du texte en prose par un paragraphe :

hunc titulum quem feci coniugi carae et mihi uiuus
oro flor(i)bus Florum hilares condecoretis amici.

84. E. GALLETIER, *Étude sur la poésie funéraire romaine d'après les inscriptions*, Paris, 1922, p. 179-182 ; cf. A. GRENIER, *Le recrutement des légionnaires romains en Narbonnaise*, dans *B. S. N. A. F.*, 1956, p. 39-42 ; J.-M. CARRIÉ, *Le soldat*, dans *L'homme romain*, Paris, 1992, p. 163.

85. D. PIKHAUS, *Les origines sociales de la poésie épigraphique latine : l'exemple des provinces nord-africaines*, dans *L'Antiquité classique*, 50, 1981, p. 637-654, notamment p. 641 et 644-645 ; R. REBUFFAT, *Les centurions de Gholaia*, dans *L'Africa romana*, 2, Sassari, 1984 (1985), p. 225-238, qui évoque la culture robuste transmise par l'armée ; cf. aussi *Le poème de Q. Avidius Quintianus à la déesse Salus*, dans *Karthago*, 21, 1987, p. 93-105.

86. Cf. J.-M. LASSÈRE et alii, *La culture latine des citoyens romains d'Afrique d'après les poèmes du mausolée des Flavii à Cillium* (*C. I. L.*, VIII, 212-213), dans *L'Afrique dans l'Occident romain*, Rome, 1987 (1990), p. 49-61.

87. Cf. *C. I. L.*, XIII, 6858 = *C. L. E.*, 373 ; 7105 = 1116 ; 7113 = 216 ; 7234 = 1005, etc.

88. Cf. par exemple *C. I. L.*, VI, 30139 = *C. L. E.*, 840, à Rome, avec la même formule morale, même si le mot *crimine* a disparu ; *C. I. L.*, V, 5320 = *C. L. E.*, 1203. Pour une formule voisine à Lyon, cf. *C. I. L.*, XIII, 1720 = *C. L. E*, 1595 ; 2219 = 1198.

89. Cf. *C. I. L.*, XIII, 2046 (*qu(a)e cum marito uixit sinae* -sic- *ullo crimine*) ; 2118 (*feminae sine crimine*) ; *A. D.*, 187 = *C. I. L.*, XIII, 1983 (*quae mecum uixit... sine ul(l)a criminis sorde*) ; B. PAGNON et J.-F. BERTHET, *art. cité*, p. 49.

Les vers sont également boiteux, puisqu'il faut supprimer le relatif *quem* au premier et le préfixe *con-* au deuxième et remplacer *coniugi* par *uxori* pour trouver une scansion à peu près correcte. La syntaxe n'est pas non plus sans reproches, et il faut comprendre que le verbe *condecoretis* a, malgré l'absence de coordination, deux compléments [90] :

> « Fleurissez cette épitaphe que j'ai faite pour ma chère épouse et pour moi-même de mon vivant,
> Fleurissez, mes amis, je vous le demande, couvrez joyeusement Florus de fleurs ! »

On a beaucoup discuté sur l'*hilaritas* que Florus demande à ses amis : on a cherché à l'adjectif une signification mystique en le rapprochant des doctrines néo-pythagoriciennes [91], ou, avec de meilleurs arguments, du culte métroaque [92] et singulièrement de la journée des *Hilaria*, où l'on fêtait la résurrection d'Attis et déposait des fleurs rouges sur les tombes [93]. Mais peut-être s'agit-il justement d'une allusion aux cérémonies traditionnelles des *Rosalia*, des *uiolae* ou des *Parentalia*, où, comme au jour des anniversaires, on déposait des fleurs sur les tombes [94]. De telles offrandes sont fréquemment évoquées dans la poésie épigraphique [95], et les joyeux amis de Florus pourraient être simplement les membres d'une de ces associations funéraires qui étaient chargées d'organiser les cérémonies, parmi lesquelles figurait, en général, un banquet. Ainsi s'expliquerait sans difficulté qu'ils puissent être *hilares*, un peu comme nous disons aujourd'hui que le défunt aurait voulu que l'on soit dans la joie [96]. On trouve du reste une formule analogue à la fin de l'épitaphe d'un sévir lyonnais qui souhaite la même gaieté au passant de bonne volonté qui voudra bien lire l'inscription

90. On trouve *condecorare* construit avec un complément de personne comme avec un complément de chose : *C. L. E.*, 1076 et 1088.

91. Cf., sur le *signum Hilarius*, H. WUILLEUMIER, *Étude historique sur l'emploi et la signification des « signa »*, dans *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, t. XIII/2, Paris, 1932, p. 606 ; *Sur quelques inscriptions mystiques de Gaule*, dans *R. E. A.*, 36, 1934, p. 471. Mais le cognomen *Hilarus, Hilara* est fréquent, notamment dans les milieux militaires : cf. L. Mettius Hilarus et Titia Hilara, frère et fille de vétérans (n^os^ 9 et 3) ; voir aussi *infra*, p. 182 et note 99.

92. Ainsi J.-J. HATT, *La tombe gallo-romaine*, Paris, 1986 (rééd.), p. 53-54 ; A. AUDIN et Y. BURNAND, *Tracce di cristianesimo sulle tombe di Lione prima della pace della chiesa*, dans *R. A. Cr.*, 35, 1959, p. 58 ; R. TURCAN, *Les religions de l'Asie dans la vallée du Rhône*, Leiden (*E. P. R. O.*), 1972, p. 96.

93. Cf. H. GRAILLOT, *Le culte de Cybèle mère des dieux à Rome et dans l'empire romain*, Paris, 1912, p. 132.

94. Cf. *C. I. L.*, VI, 10248, qui prévoit ces quatre occasions dans l'année. Voir F. CUMONT, *Lux perpetua*, Paris, 1949, p. 44-45, et R. LATTIMORE, *Themes in Greek and Latin Epitaphs*, Urbana, 1942 (réimpr. 1962), p. 137-141, qui rappelle que les *Rosalia* sont particulièrement célébrées en Cisalpine (pour un vétéran, cf. *C. I. L.*, V, 2090).

95. Cf. P. CUGUSI, *Aspetti letterari dei Carmina Latina Epigraphica*, Bologne, 1985, p. 267-273 ; en particulier *C. I. L.*, VI, 2797 = *C. L. E.*, 29 :

> ... statuamque amici floribus, uiolis, rosis
> folioque multo adque unguento marcido
> onerate amantes et merum profundite...

96. *Hilaris* qualifie volontiers la vie joyeuse qui fut celle du défunt. Cf., entre autres exemples, l'épitaphe d'un soldat mort en Dalmatie : *dum uixi hilaris, iucundus amicis* (*C. I. L.*, III, 9733 = *C. L. E.*, 77 ; cf. *C. L. E.*, 29, 1413).

de sa tombe : *[optJo felix et hilaris uiuas qui / [legJeris et Manibus meis be/ ne optaueris* [97].

Florus, prévoyant, avait d'ailleurs pourvu lui-même à l'*hilaritas*. La dernière recommandation qu'il laisse à ses amis n'est pas un acte de foi pour telle ou telle religion, mais un jeu de mots : *floribus Florum condecoretis amici*. C'est ce qui fait pour nous l'intérêt de ce vers, le seul qui s'écarte un peu des expressions toutes faites de la poésie funéraire. On peut regretter que les tombes lyonnaises n'aient pas fourni d'exemple d'une poésie plus élevée, qui n'était pas inconnue des milieux militaires [98]. Mais l'épitaphe de Florus a aussi son intérêt, et elle est une de celles qui nous permettent d'entrevoir, au-delà des formules obligées, les goûts et les mentalités des vétérans.

III. Le jeu de mots n'est certes pas l'apanage des militaires, et on trouve des mots analogues dans diverses inscriptions romaines, dont une que je citerai, parce que le jeu porte, notable coïncidence, sur l'adjectif *hilarus*. Il s'agit de la tombe d'une esclave que sa patrone Hilara avait affranchie à titre posthume et qui en guise de remerciement prie la divinité qu'en récompense de ses mérites elle comble de joie Hilara [99] :

ut bene pro meriteis hilares Hilaram.

On peut ajouter l'épitaphe du jeune marié Rhodanthion [100], dont le nom autorise une pointe qui rappelle le jeu sur le nom de Florus :

Hic situs est annis plenus uitaque beatus
et laetus omni morte Rhodanthion.
Nec sit mirum quod comis, quod dulcis, amoenus
in uita fuerit : nomine floris erat.

Le jeu de mots n'est donc pas inconnu de l'épigraphie funéraire, où il a parfois aussi un ton plus ironique, ou sarcastique, notamment quand le défunt prend à partie le passant. Mais il est intéressant de noter qu'une partie non négligeable de ces plaisanteries d'outre tombe sont proférées par des militaires. On ne citera que pour mémoire le vers célèbre qui orne l'épitaphe d'un vétéran de la fameuse légion gauloise *Alaudae* mort à Antioche de Pisidie [101] :

dum uixi bibi libenter, bibite uos qui uiuitis!

Le ton est ici celui d'une évocation réaliste et un brin nostalgique des joies

97. *A. D.*, 162 = *C. I. L.*, XIII, 1972.

98. Comme le montre en particulier la belle production épigraphique de la garnison de Mayence : cf. *supra* note 86 et par exemple, toujours sur le thème des fleurs, la belle chute de l'épitaphe d'une petite fille morte en bas âge (*C. I. L.*, XIII, 7113 = *C. L. E.*, 216) : *rosa simul floriuit et statim periit.*

99. *C. I. L.*, VI, 17130 = *C. L. E.*, 963.

100. *C. I. L.*, VI, 25427 = *C. L. E.*, 1142.

101. *C. I. L.*, III, 293 = *C. L. E.*, 243.

de la vie, et même de la vie de garnison [102]. Mais il arrive que le comique prenne une résonance plus sarcastique, qui parfois n'est pas sans grandeur; ainsi ce mot cruel qu'on peut lire sur la tombe africaine d'un *comicularius* qui, promu au centurionat, est mort avant de rejoindre sa nouvelle garnison [103] : *initium uitis uitae fuit finis.*

Les *carmina* lyonnais n'ont certes pas la richesse de ceux de l'Afrique ou des provinces rhénanes et danubiennes. Celui de Florus s'inscrit dans une veine un peu différente, où la bonne humeur dans l'adversité l'emporte sur le sarcasme, comme la résignation philosophique sur le mysticisme [104]. Mais peut-être y reste-t-il une trace de cette ironie désabusée qui paraît être un des traits caractéristiques de la psychologie des militaires [105].

La résignation prend souvent, dans les épitaphes, la forme d'une soumission aux ordres inexorables du destin. Nous rencontrons ici une autre inscription célèbre, celle de Vitalinius Felix, un vétéran de la *I Minerua* (n° 16), *homo sapientissimus et fidelissimus*, devenu marchand de poterie à Lyon et mort à cinquante-neuf, ou peut-être soixante-neuf ans. La suite du texte précise : *natus est die Martis* (il est né un mardi), *die Martis probatus (est)* (il a été incorporé un mardi), *die Martis missionem percepit* (il a été libéré un mardi), *die Martis defunctus est* (et il est mort aussi un mardi).

Ce texte est, comme l'ont montré des études récentes [106], un des documents importants pour l'histoire de la semaine planétaire. Mais ce qui nous intéresse surtout ici c'est l'espèce de superstition qu'attache ce vétéran au mardi, qui paraît être son jour de chance. Il n'est pas sûr qu'il faille aller au-delà et y voir l'expression d'un déterminisme astral rigoureux. L'indication des mois et des jours est en effet banale sur les épitaphes, et il manque celle de l'heure, qui permettrait, elle, d'établir un thème astral [107]. Il semble donc s'agir plutôt d'une superstition populaire, mais qui appartient aussi à la culture militaire dans la mesure où le jour ainsi privilégié est, bien sûr, le jour de Mars.

Il existe dans l'épigraphie militaire de nombreuses inscriptions qui donnent le détail d'une carrière, avec la promotion aux différents grades. La *probatio* est plus rarement mentionnée, mais on la trouve aussi sur une autre inscription lyonnaise, fragmentaire, qui donnait avec assez de précision les états de service d'un *officialis* du procurateur de Lyonnaise et d'Aquitaine [108]. Par rapport à ces exemples classiques, l'épitaphe de Vitalinius Felix se caractérise par un ton un peu différent, moins administratif en

102. Sur ce goût réaliste et volontiers comique du monde militaire, cf. J.-M. CARRIÉ, *art. cité* (note 83), p. 160.

103. *C. I. L.*, VIII, 12128 = *C. L. E.*, 522; cf. E. GALLETIER, *Poésie funéraire*, p. 180-181, qui, en revanche, ne cite pas les vers de Florus.

104. Ainsi A. ALLMER, *A. D.*, 55, *ad loc.*

105. Cf. E. GALLETIER, *Poésie funéraire*, p. 179-181, qui insiste surtout sur l'épicurisme et la résignation face à la mort.

106. J. ABRY, « Fatalisme astral et « bonne étoile » dans les inscriptions latines de la Gaule (Narbonnaise et Lyonnaise) », dans *La langue des inscriptions latines de la Gaule*, Lyon, 1989, p. 88-91.

107. Cf. J. ABRY, *art. cité*, p. 91. Un des exemples cités est lyonnais (*C. I. L.*, XIII, 2052).

108. *A. D.*, 38 = *C. I. L.*, XIII, 1881.

tout cas, puisqu'au lieu de donner le nombre d'années dans le grade ou les dates des promotions, comme celle de Carantius Macrinus [109], elle insiste complaisamment sur le seul jour de Mars. Peut-être est-ce là seulement le détachement d'un vétéran reconverti dans la vie civile ; mais peut-être doit-on y déceler aussi une intention parodique, et un brin de cette ironie que nous essayons de définir comme une des composantes de l'esprit militaire. Elle nous rappelle assurément très directement le début de la XVI[e] *Satire* de Juvénal, où le poète conseille aux soldats de bien choisir l'astre sous le signe duquel ils vont s'engager : garantie d'ironie, certes, car le texte n'en manque pas, mais indice aussi, sans doute, de croyances qui devaient être répandues dans les milieux militaires. La coïncidence méritait au moins d'être signalée.

A propos de la veine comique cultivée par les légionnaires installés à Lyon, il nous reste à examiner l'inscription de T. Flauius Super Cepula, le vétéran qui dédia en 207 ap. J.-C. l'autel que nous évoquions en commençant (n° 48). Cet ancien soldat de la *XXX Vlpia Victrix* se qualifie en effet lui-même de *scaenicus*, c'est-à-dire de comédien [110]. La fonction est généralement comprise comme intérieure à l'organisation militaire [111], à cause surtout du parallèle fourni par deux célèbres dédicaces romaines, également d'époque sévérienne, qui présentent le même titre de *scaenicus* et nous montrent les soldats d'une cohorte de vigiles se répartissant les rôles dans l'organisation d'une représentation théâtrale [112]. Il n'est pas sûr, pourtant, qu'on puisse supposer ainsi une structure permanente du théâtre aux armées dans chaque garnison, fût-ce une capitale importante, comme pouvait l'être Lyon. Sans ouvrir ici un débat qui nous entraînerait trop loin, il faut remarquer que la dédicace de l'autel lyonnais n'implique nullement que l'intéressé ait été *scaenicus* pendant son temps de service. Le mot désigne normalement la profession de comédien, et ce pourrait donc être un métier que Cepula aurait exercé après sa libération, comme Vitalinius Felix était devenu marchand de poterie.

Mais, même dans ce cas, on imagine qu'un tel talent avait dû éclore et se développer à l'armée, dans les heures creuses que pouvait laisser le service. Il n'est pas exclu non plus que Cepula ait continué à exercer son métier au profit de l'armée ou de l'administration, avec lesquelles il semble être resté en relation. Même si elles ne suffisent pas à prouver l'existence d'un service permanent au sein des armées, ses fonctions de *scaenicus* sont donc un témoignage précieux sur les divertissements, sinon la culture des

109. *C. I. L.*, XII, 2602 = *I. L. S.*, 2118.

110. L'hypothèse des premiers éditeurs qui interprétaient le mot comme un *cognomen* (cf. Ph. FABIA et C. GERMAIN DE MONTAUZAN, *R. E. A.*, 15, 1913, p. 187-188 ; *A. E.*, 1913, 124 ; Ph. FABIA, *Garnison*, p. 73-74) est moins satisfaisante : cf. P. WUILLEUMIER, *I. L. T. G.*, 234.

111. Ainsi P. WUILLEUMIER, *I. L. T. G.*, 234, *ad loc.* ; A. PASSERINI, *Legio*, dans *Diz. Ep.*, 4, 1964-1985, p. 609 ; B. DOBSON, *Rangordnung*, p. XVI ; H. von PETRIKOVITS, *Die Spezialgebäude römischer Legionslager*, dans *Beiträge zur römischen Geschichte und Archäologie*, Bonn, 1976, p. 534.

112. *C. I. L.*, VI, 1063-1064 = *I. L. S.*, 2178-2179 ; R. SAXER, *Untersuchungen zu den Vexillationen des römischen Kaiserheeres von Augustus bis Diokletian*, Cologne-Graz, 1967, p. 115-116, n° 360-361.

légionnaires romains et sur la *uis comica* qu'on se plaisait à leur reconnaître, fussent-ils nés, comme c'était sans doute le cas de Cepula, au bord du Rhin. Resterait bien sûr à savoir quelle sorte de théâtre pouvait être ainsi jouée et sur quelle scène : mais c'est le genre d'information que l'épigraphie ne peut pas, sauf exception, nous fournir.

IV. Le métier de *scaenicus* nous conduit au dernier point de notre enquête, celui qui touche à la reconversion des vétérans et, d'une manière plus large, à leur insertion dans la société. Avec Vitalinius Felix, *negotiator Lug(udunensis) artis cretariae* (n° 16), et, mais cela reste hypothétique, T. Flauius Super Cepula, *scaenicus* (n° 48), nous avons deux exemples de vétérans qui ont ensuite exercé un métier dans la vie civile [113]. Nous sommes loin, bien sûr, du décurionat qui honorait les plus brillants des *urbaniciani* [114]. Mais on ne saurait s'en étonner de la part de soldats qui venaient de régions lointaines, comme la Germanie ou la Thrace, et dont les noms laissent penser que tous n'étaient pas citoyens romains avant d'entrer dans les légions. Ces métiers montrent qu'ils essayaient de s'insérer dans la société lyonnaise, même si c'est à un niveau plus humble, car le théâtre et la poterie n'étaient peut-être pas considérés à l'époque comme des formes de culture. L'un d'eux avait un frère marchand en tissus de pourpre, mais il exerçait sa profession à Reims, et nous ne sommes pas sûrs qu'il ait été à Lyon autrement que de passage (n° 35) [115]. Malgré tout, sans accéder non plus aux corporations les plus prestigieuses, comme celle des marchands de vin, les légionnaires de Germanie tissaient des liens, notamment avec la puissante corporation des *seuiri Augustales*, qui, à Lyon comme ailleurs, formait, en dessous des décurions, comme le second ordre de la cité [116].

L'intégration des légionnaires dans la ville se mesure aussi par l'importance de leur famille. La proportion très élevée de vétérans (42 pour 18 soldats d'active) montre qu'ils préféraient se retirer à Lyon plutôt que de regagner leur patrie ou leur garnison d'origine. Ils y établissaient leurs femmes [117] et leurs enfants, parfois leurs camarades ou leurs parents. Ces personnes, qu'on reconnaît en général à leurs noms, sont au total plus d'une centaine, en plus de la quarantaine de vétérans déjà recensés [118]. De

113. La profession de *negotiator artis cretariae* était très répandue dans les régions militaires : cf. *C. I. L.*, XIII, 6366 (Sumelocenna), 6524 (Lorch), 7588 (Wiesbaden), etc.

114. Cf. *supra*. Il n'est pas impossible qu'un *euocatus* nommé Secundus soit devenu au III[e] siècle décurion de la colonie de Lyon; mais ce pourrait être un prétorien plutôt qu'un légionnaire sorti du rang : cf. *supra*, note 11.

115. Cf. M. Le Glay, *Nouvelles inscriptions de Lyon*, dans *Gallia*, 40, 1982, p. 147-148.

116. Cf. *A. D.*, 54 = *C. I. L.*, XIII, 1846; 160 = 1945, un sévir dont le nom, Constantinius Aequalis, peut laisser supposer, bien qu'il soit originaire de Germanicia, en Syrie, une ascendance militaire : cf. A. Audin et M. Le Glay, *Gentilices*, p. 541.

117. Cf. celles dont l'*origo* est connue : Victoria Ursula (*C. I. L.*, XIII, 1904) et Vindicia Luperca (*A. D.*, 33 = *C. I. L.*, XIII, 1905), de Cologne; Clhevvia, du peuple germain des Sinuques (*A. D.*, 62 = *C. I. L.*, XIII, 1882); Muccasenia Fortunata, de Germanie supérieure (*A. D.*, 63 = *C. I. L.*, XIII, 1874), toutes connues par des inscriptions de soldats en activité; il faut y ajouter Tertinia Amabilis, de Nicomédie, seule femme de vétéran dont l'inscription mentionne l'*origo* (cf. *supra*).

118. Cf. A. Audin et M. Le Glay, *Gentilices*, p. 541, qui évaluent l'ensemble du groupe à plus de 160 personnes; A. Audin, *Gens de Lugdunum*, p. 58-60, avec une estimation plus basse (103 individus).

fines enquêtes onomastiques permettraient probablement d'accroître encore ce chiffre, comme j'ai pu le vérifier dans le cas des Thraces. Mais il est déjà suffisamment élevé pour autoriser une conclusion assurée : incontestablement les légionnaires de Germanie, que le hasard des guerres civiles avait envoyés à Lyon, s'y sont plu et y ont fait souche.

On ne saurait étudier ici dans ses détails un groupe aussi important. Mais il faut insister sur un point : aucun des fils de vétérans n'est connu comme soldat, même quand, comme dans le cas exceptionnel de L. Septimius Mucianus, nous pouvons suivre la famille sur trois générations [119]. Certes, ceux qui se seraient engagés et seraient morts au loin n'ont pas laissé de trace épigraphique à Lyon, et le petit nombre d'individus concernés ne permet pas de conclusion définitive [120]. Il n'est pas sûr non plus qu'il ait été possible de s'engager à Lyon, où nous ne savons pas si les détachements légionnaires incorporaient directement des recrues. Il semble bien, néanmoins, que, contrairement à ce qu'on observe d'ordinaire dans les villes de garnison, les fils des baroudeurs de Septime Sévère et de Caracalla se soient peu engagés dans la carrière militaire. Il est vrai qu'entre les guerres civiles, les expéditions parthiques et l'insécurité qui commençait à menacer même les confortables garnisons rhénanes, l'exemple de leurs pères ne leur en avait peut-être pas donné le goût.

CONCLUSION

Au moment de conclure, il faut reconnaître que nous n'avons pu explorer tous les aspects du sujet. Il aurait fallu s'intéresser aussi à la langue des vétérans, à leurs activités militaires, à leurs morts aussi, dont plusieurs furent extraordinaires et brutales. Il y a là la matière de recherches plus détaillées, y compris dans le domaine du vocabulaire, comme nous avons essayé de le faire pour les *emeriti* et les *scaenici*.

Mais il faut revenir à ce qui a été la ligne directrice de cette étude, la question des rapports entre l'*exercitus* et la *colonia Copia Claudia*. Nous avons vu que la colonie de Lyon, aux origines une colonie de vétérans, s'était peu à peu au cours des deux premiers siècles de l'empire éloignée de l'armée, avant que la victoire de Septime Sévère ne vienne remettre la troupe brutalement sur le devant de la scène. Curieusement, ces militaires largement barbares venus pour surveiller la ville s'y sont plu et s'y sont installés. Ce n'était plus, comme jadis, la colonie qui, fondée par des vétérans puis fournissant à son tour des soldats, était une partie de l'armée, mais l'armée qui était devenue, comme l'épigraphie le montre particulièrement bien, une partie de la ville.

Il est regrettable que la raréfaction de la documentation épigraphique dans la seconde moitié du III[e] siècle ne nous permette guère de suivre les

119. Cf., outre *A. D.*, 76 = *C. I. L.*, XIII, 1891 (n° 38), l'épitaphe du fils : *A. D.*, 85 = *C. I. L.*, XIII, 1892.

120. Nous connaissons une vingtaine de fils de vétérans, mais il s'agit en majorité d'enfants en bas âge.

destinées des descendants des vétérans sévériens. Mais s'ils ne se sont pas engagés à leur tour dans l'armée, c'est peut-être à cause des difficultés du temps, mais sans doute aussi parce qu'ils semblent s'être rapidement intégrés dans la vie civile. L'histoire, apparemment, se répète, et ils seraient devenus Lyonnais jusque dans leur éloignement de la chose militaire. C'est encore un exemple, s'il en était besoin, de la grande capacité d'assimilation de la société romaine et du rôle privilégié de l'armée, qui en est le creuset.

APPENDICE

LISTE DES VÉTÉRANS

AD/*C.I.L.*, XIII	FORMULAIRE	NOMS	GRADES ET MÉTIERS	PARENTÉS, etc.	PARTICULARITÉS
VÉTÉRANS DE LA XIII[e] COHORTE URBAINE (LVGVDVNVM)					
88/1852 1	D.M.	SEX COSSVTIO SEX. F. QVIRIN. PRIMO T. SILIVS HOSPES	EMER. EX COH. XIII VRB. SIGNIFER COH. EIVSDEM	 AMICO	
90/1829 2	D.M ET MEMORIAE ET S.A.D.	AEMILIAE HONORATAE P. SEXTIL. SECVND. ET MANILIVS QVINTINVS	 EMERITVS MIL COH XIII VRB	 PATERATVS FRATER	 SORORI KARISS. ET PIENT.
91/1865 3	D.M ET MEMORIAE ET S.A.D.	TITI IVLI VIRILIS TITVS IVLIVS VERINUS ET TITIA HILARA	VET COR XIII VRB M H M	PATRI	CARISSIMO ET PIENT.
C.I.L., XVI, 133 4	Diplôme militaire (192 ap. J.-C.)	S. EGNATIO S. F. GAL. PAVLO LVGDVNI			
I. L. T. G. 232 5	D.M.	T. SOPATI LVCILI TIB. CLAVDIVS FELIX	EMER. EX COH XIII VRB B. PROC EVOC	 AMICO EX T.	
A.E., 1976, 443 6	[?]	C. FL. M. F. GALER. [IAN]VARI C. FL. S[A]BINVS	EMERITI EX COH XI[II VR]BANA DECVRIONIS C. C. C. [A. L]VGVD, etc.	 FIL. ET HERES	
C.I.L., XII, 1871 (Saint-Romain-en-Gal) 7	D. M. ET S.A.D.	[.] MINNI VENVSTI... [.] MINNIVS VESTINVS	DEC. CIV. SOGONTIORVM EMERITVS COH XIII VRB. [D]ECVRIO LVG.	 PATRI	
VÉTÉRANS DES LÉGIONS (I[er]-II[e] SIÈCLES)					
58/1899 8	D. M.	M. TITI HELVINI	VET. LEG. VI VICTR.	HEREDES EX T.	
74/1873 9	D. M.	L. METTI FIRMI L. METTIVS HILARVS	EMER. LEG. XXX V. V.	 FRAT.	

AD/*C.I.L.*, XIII	FORMULAIRE	NOMS	GRADES ET MÉTIERS	PARENTÉS, etc.	PARTICULARITÉS
VÉTÉRANS DE LA I^re^ LÉGION *MINERVIA PIA FIDELIS* (BONNA)					
34/1880 **10**	D. M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	PONTIAE MARTINAE NAT. PROVINCIALIS M. PONTIVS GEMELLVS	VET. LEG. I M.P.F. M.H.M. EX BF. PROC.	LIBERTAE ET CONIVGI	SINE VLLA LAESIONE HAVE DVLCITI... BONIS BENE
36/1856 **11**	D. M. ET S.A.D.	T. FLAVIO FLORO DOMO. PHILIPPOPOLI EX PROV. THRAC. VAL. PRIMUS VIPERIVS ET T. FL. PROTVS	VET. LEG. I M.P.F. EX BF. PROC.	HER.	QVI SEPTIES DENOS...
19/1885 **12**	D. M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	L. SABINI AMANDI IANVARIA VERINA ET SABIN. VICTOR	VET. LEG. I. M.	CONIVNX FILIVS	
50/1862 **13**	D. M. ET S.A.D.	IVL. AVENTINI IVLIA FRIGIA ET IVLIA LVCIA	VET. LEG. PRIM. MINER.	CONIVNX FILIA	QVANTVM AD LABOREM NVTRICIO... CVIVS SPIRITVS... INTEREMTVS EST...
51/1844 **14** **15**	D. M. ET S.A.D.	M. AVREL. PRIMVS CIVIS REMVS ET MODESTIN PEREGRINO CIV. AGRIPP.	VET. LEG. I M.H.M. VETERANO LEG. EIVSD. M.H.M.	CONTVBERNALI	
52/1906 **16**	D. M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	VITALINI FELICIS VITALIN. FELICISSIMVS ET IVLIA NICE	VET. LEG. I M. NEG LVG ART CRETARIAE	FILIVS CONIVNX	DIE MARTIS...
53/1861 **17**	D. M. ET S.A.D.	IOVINIO VALERIONI IVLIA MATERNA	VET EX LEG. I M.	CONIVGI	MEMORIAM POSVIT DE MEDIOCRITATE SVA
55/1849 **18**	D. M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	CLAVDIAE FELICITATIS MESSORIVS FLORVS	VET. LEG. I M.P.F.	CONIVGIS	ORO FLORIBVS FLORVM...
1887 **19** **20**	[D. M. ET MEM.] AET	SALVIO MEMORI ET ISATIAE ALVDISAS	VET. LEG. I.M. EX OPTIONE VET. LEG. I M.	CONIVGI EIVS GENERO ET FIL.	

AD/*C.I.L.*, XIII	FORMULAIRE	NOMS	GRADES ET MÉTIERS	PARENTÉS, etc.	PARTICULARITÉS
VÉTÉRANS DE LA VIII[e] LÉGION *AVGVSTA* (ARGENTORATE)					
32/1860 **21**	D. M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	C. GEMINIO ARTILLO CLAVDIA CATIOLA	VET LEG VIII AVG M.H.M. EX CORNVC. PRAESIDIS PROV. LVGDVNENSIS	CONIVGI	
60/1889 **22**	[---] [---]	[---]TIS FOVENTIVS SE[---]	VET. [LEG. V]III AVG M.H.M.		
61/1896 **23**	D. M. ET S.A.D.	C. TALLONI PERV[I]NCI ET PACATAE	VET LEG VIII AVG M.H.M.	CONIVGI (VIVI SIBI)	
62/1897 **24**	D. M. ET QVIETI AET. ET S.A.D.	TERTINI GESSI ET TERTINIAE AMABILIS NAT. GREC. NICOMEDEA	VET. LEG. VIII AVG.	CONIVGI (MIHI ET ILLE VIVS)	AVE AMABILIS... SINE VLLA... QVAE...SVBITA MORTE...
1903 **25**	D. M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	TITI VETTI DECIMINI MERCVRIALIA CASATA	VET. LEG. VIII IMMVNIS CONSULARIS	CONIVGI	

AD*C.I.L.*, XIII	FORMULAIRE	NOMS	GRADES ET MÉTIERS	PARENTÉS, etc.	PARTICULARITÉS
VÉTÉRANS DE LA XXII[e] LÉGION *PRIMIGENIA PIA FIDELIS* (MOGONTIACVM)					
37/1868 **26**	D. M. ET MEMORIAE ET S.A.D.	G. MANSVETI TERTI MANSVETA POPPA ET T. LIB. IVSTVS	VET LEG XXII [PR.P.F.] M.H.M. [EX BF.] PROC VETERANVS	SOROR H. EIVS EX GERM. SVP.	
1851 **27**	D. M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	CORNELIO VICTORI CORNELIA PAVLINA	VET. LEG. XXII	COIVGI	SINE VLLA...
65/1863 **28**	D. M. ET S.A.D.	C. IVL. PLACIDINO IVL. PRIMITIVS ET IVL. DIGNA	VET LEG XXII P.P.F. M.H.M.	LIBERT. ET HEREDES PATRONO	
66/1838 **29**	D. M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	AVGVSTI AVGVSTALIS QVARTIONA CARANTINA ET AVGVSTIVS AEVALIS	VET M.H.M EX LEG XXII PPF	CONIVGI PATRI	SINE VLLA...
67/1902 **30**	[DM] ET QVIETI AET ET S.A.D.	VERINIAE INGENVAE C. VERECVNDIVS VERINVS (ET FILI(A)E)	VET. LEG. XXII PR.P.F.	LIBERTAE ET CONIVGI MATRI	SINE VLLA...
68/1907 **31**	D.M. ET MEM. AET ET S.A.D.	VROGENO NERTI ACCEPTIA ACCEPTA	VET. LEG. XXII P.F.	CONIVGI ET SIBI VIVA	
69/1877 **32**	D. M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	[PL]ACIDI PERVINCI ET TIBVRIAE ABBVLAE PERVINCIA PLACIDINA	VET. LEG. XXII	FILIA PARENTIBVS	
1837 **33**	D. M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	ATTONI CONSTANTIS ATTIA FLORENTINA	VET LEG XXII P.P.F. M.H.M CASTRIS... REVOCITUS	CONIVGI	BELLO INTERFECTVS OBIIT
1830 **34**	D. M. ET MEMORIAE ET S.A.D.	ALBANI POTENTIS FLORENTINIA LVPVLA ET ALBANIVS PERTINAX	VET. LEG. XXII P.P.F.	CONIVGI PATRI	
A.E., 1982, 709 **35**	D. M. ET MEM. ET S.A.D.	VICTORIO REGVLO CIVI NEMETI VIC(TO)RIVS TETRICVS	NEG. DVRO(CORTORO) PVRPVRARIO VET. LEG. XX[II] PR. P.F.	FRATRI	

AD/*C.I.L.*, XIII	FORMULAIRE	NOMS	GRADES ET MÉTIERS	PARENTÉS, etc.	PARTICULARITÉS
VÉTÉRANS DE LA XXX[e] LÉGION *VLPIA VICTRIX* (VETERA)					
1/1879 **36**	[---] [ET S.] A. [D.]	POMPEI QVINTI MAGNIA FLORENTINA	VET. EX B.F. TRIB. LEG. XXX V.V.	VXSOR ET HERES	
5/1901 **37**	D.M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	M. VERINI VRSIONIS VERINIA MARINA	VET. M.H.M. EX LEG. XXX V.V.	DOMINO PATRONO ET CONIVGI (ET FILI)	
6/1891 **38**	D.M. ET S.A.D.	L. SEPT. MVCIANI DOMO PHILIPPOPOLI L. SEPT. PEREGRINVS ET SECVNDINIA IVSTA	M.H.M. EX LEG XXX V.V.P.F.	FIL. VXOR	QVI SEXSIES DENOS...
7/1842 **39**	D.M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	M. AVRELI IANVARI AVRELIA PERVINCA	VET. EX LEG. XXX V.V.	LIB. EIVS ET HERES	
8/1858 **40** **41**	D.M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	T. FLAVI VITHANNI VLPIVS VERVS ET VITHANNIA NICE	VET. LEG. XXX V.V. VET. LEG S.S.	LIBERTA ET CONIVX	
884 **42**	[D.M.] ET MEM. AET. ET S.A.D.	RVSTICINI ERENNI RVSTICINIA SVPER ET ESTIVIA VRSA	VET. LEG. XXX VIC.	PATRI CONIVX	SINE VLA MACVLA
831 **43**	D.M. ET MEM. AET. [---]	C. ANNI FLAVIANI ANNIVS RESP(E)CTVS ET IVLIA RESTITVTA	VET. EX LEG. XXX	FILIVS CONIVNX	(sarcophage à reliefs)
876 **44**	D.M. ET QVIETI AET. ET S.A.D.	M. PAVLINI SATVRNINI ET TITIAE PRIVATAE	VET. LEG. XXX V.V.	CONIVGI (VIVI SIBI)	(sarcophage)
9/1888 **45**	D.M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	SATRIAE VRSAE VERECVNDIN. SENILIS	VET. LEG. XXX V.V.	CONIVGI	
0/1883 **46**	D.M. ET MEM. AET. ET S.A.D.	QVINTINI PRIMANI CIVIS TREVERI VALERIA VERA	VET. EX LEG. XXX V.V. ALEXANDRIAN.	CONIVGI	
0 *bis*/1841 **47**	[D.M.] ET MEM. AET. [---]	DOMITIANO AVREL. DEMOSTHENES ET MATER EIVS IVLIA	VET. LEG. XXX	FILIO	
L.T.G., 234 **48**	NVMINIBVS AVG. ARAM POS. (207 ap. J.-C.)	T. FL. SVPER CEPVLA	SCAENICVS M.H.M EX LEG XXX V.V.P.F.		INTRA SCHOLAM POLIONVM LEG IIII

AD/*C.I.L.*, XIII	FORMULAIRE	NOMS	GRADES ET MÉTIERS	PARENTÉS, etc.	PARTICULARITÉS
VÉTÉRANS D'UNE UNITÉ INCONNUE					
1908 **49**	[---] [---]		QVI MILITAVIT I[N---] [EX BF PROC PROV ? D]V- AR LVGVDVNEN [ET AQ.]	MATRI	
84/1843 **50**	D. [M.] ET [S.A.D.]	[A]VREL. MAX[---] [EX] PROV. THRA[C.---] [A]VREL. BITVS	MIL LEG I [M ? BF.] COS V[ET.---]		
I.L.T.G., 235 **51**	[D.M.] ET QV- [IETI AET.] [---]	VLPI AMM[---] VLPIVS MA[---]	[---M.H.] MISSION[E---]		
A.E., 1982, 711 **52**	[D.] M. ET [MEM. AETE]RN. [---]	VINDICIN[---] [---A]GRIPPIN. [VIN]DICIN. PATERNVS	VETERAN [---M.H.MIS] SION. EX AQVILIFER [---]		